

Paris, le 19 mai 2017

L'APAJH salue le rattachement du Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées au Premier ministre.

Sophie Cluzel, présidente de la FNASEPH, a été nommée mercredi, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

L'APAJH lui a adressé ses sincères félicitations pour cette nomination et ses vœux de réussite dans l'intérêt des personnes en situation de handicap.

L'APAJH, première association tout handicap en France qui accompagne tous les âges de la vie, mouvement citoyen, se félicite que le Secrétariat d'état aux personnes handicapées soit rattaché au Premier ministre. C'était une des revendications de l'APAJH.

Le mouvement APAJH a reçu les engagements du candidat Emmanuel Macron aujourd'hui Président de la République qui avait apporté une réponse au « Pacte Handicap 2017-2022 » et s'engageait, pendant la campagne présidentielle, sur 8 des 10 grands points que l'APAJH portait. Sur le plan de l'accessibilité, de la scolarisation, de l'accès aux soins et de l'emploi des personnes en situation de handicap, notre Fédération se félicite que ces propositions se rejoignent.

La responsabilité associative et la responsabilité gouvernementale sont de natures différentes.

Jean-Louis Garcia, président de la Fédération des APAJH a salué la nomination d'une responsable du secteur associatif et rappelle que « l'APAJH entend présenter ses propositions et revendications dans l'intérêt des concitoyens en situation de handicap et rester les aiguillons pragmatiques d'une société qui demande plus de solidarité et une accessibilité universelle réelle ».

Il poursuit en précisant que par sa présence nationale et son action, « L'APAJH facilitera le passage de l'engagement de campagne à la réalisation et restera un partenaire ambitieux et exigeant des pouvoirs publics ».

Ce quinquennat s'ouvre donc sur des attentes des personnes en situation de handicap auxquelles la société doit répondre.

Après les deux grandes lois de 1987 « sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés » et de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le Gouvernement a l'opportunité d'écrire une nouvelle page de l'histoire des personnes en situation de handicap.

L'APAJH est prête et toujours aussi déterminée à apporter ses propositions, son expertise et ses revendications pour une réponse accompagnée pour tous, pour la construction de parcours coordonnés, pour l'emploi accompagné, pour une scolarisation de tous à l'école de quartier, pour le logement accompagné, pour une société inclusive, pour des ressources dignes, pour une accessibilité universelle véritable, et pour la citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap !

A propos de la Fédération des APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 91 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 650 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

